

La lettre d'info aux Auvillaraïsi

éditée par les membres de "un élan nouveau avec les Auvillaraïsi" - n°8 - janvier 2002

L'éditorial

Le tri sélectif fait des émules.

Les Auvillaraïsi trient depuis peu. M. le maire et Mme la première adjointe aussi. Notre maire a annoncé début décembre sur la place du marché à notre seul et unique menuisier, qu'il ne travaillerait plus pour la commune. La raison invoquée est que notre artisan s'est trompé de camp lors des dernières municipales. Notre première adjointe range notre lettre d'informations dans la famille des "torchons". Pour terminer, notre maire a envoyé ses vœux pour 2002, à l'ensemble de la population sauf à certains dont les vilains petits canards qui le taquent chaque mois dans la "lettre d'info".

Meilleurs vœux à vous lecteurs sans exception et continuez à trier les déchets, les torchons et les serviettes.

Conseil municipal du 11 jan.

absents : aucun. observateur : 1

◆ **Les vœux** : M. le maire présente ses vœux aux conseillers et les remercie pour le travail déjà accompli.

◆ **Le personnel communal est passé à 35h par semaine au 1er janvier.**

école : 36 semaines à "37h40 correspondant aux périodes scolaires. 4 semaines de congés supplémentaires seront accordées pendant les périodes de vacances.

secrétariat de mairie : un semaine à 41h, la suivante à 29h et ainsi de suite pour chacune des 2 secrétaires. Les horaires d'ouverture du secrétariat ne seront pas modifiés. Une seule secrétaire sera présente le vendredi à l'identique du samedi.

service technique : l'activité variant avec les saisons et les différentes manifestations, il y aura des périodes de forte, moyenne et basse activité. 30h par semaine en décembre, janvier, février. 40h en juin, juillet et août. 35h les autres mois.

bibliothèque : les horaires d'ouverture seront réduits.

office de tourisme : le passage au 35h obligera à faire appel à un emploi saisonnier départemental ou au CES pour assurer l'ouverture de l'office de tourisme les week-ends en complément de l'agent en titre.

◆ **La gestion des déchets devient**

aussi départementale. Le conseil municipal se prononce pour l'adhésion du syndicat intercommunal au syndicat mixte départemental de traitement des déchets. M. Gripon vote contre. M. le maire informe que l'incinérateur d'Auvillar sera maintenu en activité tant que le quai de transfert ne sera pas opérationnel. Les études sont en cours pour le construire sur le même site. Il faut s'attendre à une participation financière par foyer pour le traitement des déchets. Le coût était jusqu'alors pris en charge par le district.

◆ **Un délégué à la défense nationale .**

La réforme des armées avec la suppression des obligations militaires nécessite de maintenir des relations avec les citoyens. Le gouvernement a donc décidé de nommer au sein de chaque conseil municipal, un "délégué à la défense" dont la mission est d'assurer le lien entre les citoyens et la défense. C'est l'objet de la lettre adressée par le préfet à chaque maire. M. Renaud s'est proposé et assurera donc cette fonction.

◆ **Le terrain à bâtir de Salut .** M. Compagnat maintient son offre de prix à 1F le m² pour le talus (1000m²) . M. le maire fait remarquer, que l'écart de prix entre l'offre (1F/m²) et la demande (5F/m²) n'est que de 4000F. M. le maire indique aussi qu'un autre acquéreur s'intéresse au second lot. Il faut faire en sorte d'attirer de nouveaux habitants sur la commune. M. le maire rajoute que M. Hugounet-Soulié, propriétaire voisin au terrain, a, par courrier, émis le désir d'acheter tout ou partie de ce terrain. Le conseil municipal autorise M. le maire à vendre le talus au prix de 1F/m² et à céder éventuellement une bande de terre au voisin.

Dans la discussion, M. le maire indique : "une certaine presse que vous lisez tous, fait tout pour faire capoter ce projet." Cette pique ne laisse pas insensible M. Gripon qui fait remarquer son intérêt pour l'information. Le maire et la première adjointe montent au créneau en indiquant que l'information municipale existe.

C'est peut être le sentiment du maire et de la première adjointe mais dans les faits, il n'y a que deux bulletins d'information par an.

Quant au prix, 1F est le juste prix pour un talus dont l'entretien reste difficile. Nous

faisons juste remarquer que la commune en demandait 20 fois plus, il y a quelques semaines. Il y a donc des progrès à faire en matière d'estimation.

Quant à la dite presse, elle a pour vocation de tirer la commune vers le haut en informant la population régulièrement et en donnant son point de vue. Comme vous, nous voulons augmenter la population du village (c'était une de nos priorités en mars 2001). Nous n'avons jamais voulu faire capoter un tel projet. mais rappeler simplement l'histoire de ce terrain aux nouveaux conseillers pour préciser les engagements de l'époque. Sans notre information, le voisin, M. Hugounet n'aurait pas été mis au courant et le dossier aurait été traité en catimini.

◆ **Petits travaux dans les logements communaux.** Le logement de M. Ghoura à l'école nécessite quelques petits travaux.

Toutes les demandes de travaux émanant des locataires de logements communaux ne sont pas forcément entendues.

◆ **Subvention façade.** 579 € (3800 F) seront versés à M. et Mme Cellario pour l'immeuble situé rue St Jacques.

◆ **Changement du matériel informatique au secrétariat.** Du nouveau matériel plus performant avec de nouveaux logiciels de gestion a été mis en place. Deux écrans plats ont remplacé les anciens écrans encombrants. Un contrat de 2926F/an pour la mise à jour des logiciels a été signé. Un second contrat de 4221F/an a été signé pour le dépannage du matériel. Le total du contrat d'achat s'élève à 47000F. Un débat a été engagé sur la nécessité réelle de ces contrats. Un des deux anciens ordinateurs a été affecté à l'office de tourisme, le second au club informatique. Lors de la dernière réunion du conseil, il avait été annoncé que l'ordinateur de l'école maternelle serait financé par le département mais les écoles du district ne peuvent bénéficier de cette mesure. C'est pourquoi la commune a proposé l'ancien du secrétariat à la directrice de l'école maternelle, laquelle a fait remarquer que ce matériel ancien était obsolète pour l'usage attendu. Les 4500F votés lors de la dernière réunion pour le financement des périphériques sont maintenus. La directrice a indiqué qu'elle répondrait au besoin avec cette somme.

◆ **Pénurie de personnel au service technique.** M. Fage a quitté le service le 31 déc. dernier. Un second agent sera indisponible en mars et avril prochain. M. le

maire propose donc un contrat à durée déterminée à M. Vezzosi, jusqu'à fin avril dans un premier temps pour répondre à ce manque de personnel, Accepté par le conseil.

A la question de M. Gripon sur la raison du départ de M. Fage, M. le maire répond par l'éloignement de son domicile et par les difficultés qu'il avait à commander les employés.

◆ **Adieu le district, bonjour la communauté des communes.**

Conformément à la loi, la communauté des communes remplace le district. La nouvelle politique définie au printemps dernier à l'issue des élections devient caduque. Une nouvelle politique reste donc à définir dans les prochaines semaines avec trois familles de compétences.

compétences obligatoires avec le soutien économique, agricole, touristique, industriel et artisanal.

compétences optionnelles dans le domaine de l'environnement, du logement, de la voirie avec ses 400 km de routes, des trottoirs, de l'enfouissement des réseaux, des gros équipements sportifs dont notre squash au même titre que le golf, les piscines de Golfech et de Valence, les écoles primaires et maternelles avec un seul lieu pour préparer les repas pour toute la communauté.

compétences facultatives dans le domaine de la protection du patrimoine, du remboursement des emprunts dits "grands chantiers"

L'avenir d'Auvillar dépend toujours de la politique de cette nouvelle institution.

◆ **Auvillar et la publicité dans les livres.** Un éditeur recommandé par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et le comité régional au tourisme, propose 3 pages sur Auvillar pour un montant de 2683€ (17 600F). Cet éditeur veut faire un livre sur les musées et le patrimoine en Midi-Pyrénées. Ces livres seront vendus dans les musées et autres lieux culturels. Un vif débat démarre. M. Boissier fait remarquer le manque d'objectivité qu'aura cet ouvrage car n'y figureront que les communes qui payent le droit d'y paraître. M. Gripon trouve la facture élevée M. le maire rappelle l'importance de la publicité dans les retombées touristiques et les bonnes relations qu'il entretient avec la DRAC. Mme. Sarraut indique que le montant demandé est équivalent à la dépense que consacre Auvillar chaque année dans le "cahier d'été de la Dépêche". Enfin, un

petit groupe demande que l'association "les amis du vieil Auvillar" collectant les droits d'entrée au musée, participe à la dépense de façon conséquente.

Le vote est favorable à la proposition du maire. avec participation financière des amis du vieil Auvillar. M. Gripon est contre. M. Boissier s'abstient.

Voilà un bon débat qui a abordé de bonnes questions dont celle du coût de la publicité en général.

Les brèves du conseil

☐ **Le toit de la Halle** : l'état finance 50% et non pas 30% de la dépense. La part pour la commune tombe donc à 31500F environ.

☐ **Les berges de l'Arrats** vont être nettoyées en février

☐ **L'étude de la falaise** : l'état et le département ont confirmé leur financement. Les 3 entreprises vont être recontactées afin d'en retenir une seule. L'étude débutera au printemps. M. Gripon signale que la pile du pont à Poutoy est minée par l'érosion de l'eau. M. Madaule signale également que le chemin d'accès à la Garonne à Poutoy est impraticable par les véhicules suite au phénomène d'érosion lors des fortes pluies.

☐ **Le mur de la vierge** : M. Renaud attend le résultat des études du sol.

☐ **Les 25 platanes situés route de Castel vont être élagués** pour un montant de 23000F HT. Messieurs Madaule et Soucaret proposent leurs services pour évacuer le bois avec en contre partie la possibilité de le récupérer. Ceci sera vu avec l'entreprise prestataire.

☐ **Le vol des chandeliers à l'église** ne donnera pas lieu à une indemnité de la part de l'assurance car il n'y a pas eu d'effraction.

☐ **Un container à verre** sera mis en place sur l'aire proche de chez M. Soucaret.

☐ **La terrasse de la future pizzeria.** M. Lebateux dans sa lettre recommandée, demande l'autorisation d'installer une terrasse de 2,5 m de profondeur sur la totalité de la largeur de la façade de l'immeuble "Carpuat". La réponse du conseil est "non pour l'instant" en invoquant des problèmes de sécurité. De plus, M. Carpuat devra attester que les anciennes cuves à essence ne présentent plus de risques.

Deux aspects sont à prendre en compte dans un tel dossier :

- la sécurité des clients en terrasse.

- le retentissement de ce nouveau commerce sur l'économie locale.

Une solution est donc possible.

☐ **L'association "l'Atelier" recherche un local.** L'ancienne poste étant sur le point d'être vendue, "l'atelier" est invité à déménager. Une des salles du Sénat lui est accordée par la commune.

L'atelier a enfin un toit dans un lieu communal.

☐ **M. le curé fait remarquer la difficulté à chauffer l'église.** Le conseil répond que la réhabilitation du circuit électrique est prioritaire.

☐ **La communauté des communes a pour ambition de maintenir un peu plus les touristes sur place.** Mme Sarraut propose deux idées pour Auvillar. La première consistant à créer un parcours de santé entre "le Port" et "le village". La seconde très à la mode depuis l'été dernier est de planter un ensemble d'arbustes afin de constituer un labyrinthe. Ceci sur l'ancienne lagune.

Pourquoi ne pas plutôt songer à la réalisation d'une aire pour les camping-car qui fait défaut dans notre cité.

☐ **L'ABF n'autorise pas la démolition de la maison "Georges"** sise dans la rue de la Sauvetat.

Ceci a déjà été annoncé plusieurs fois par M. le maire.

Combien d'années allons-nous encore supporter cette bâtisse qui est un obstacle à l'aménagement d'un espace vert ?

☐ **Le contrat de vente de l'hotel restaurant** est en cours de finalisation.

Nos brèves

☐ **La liste électorale a été revue.** 78 électeurs ont été inscrits. 91 ont été radiés dont un grand nombre n'habitait plus la commune ou n'était plus propriétaire d'un bien depuis 5 ans, 10 ans, voire 20 ans.

Ces décisions ont été prises à l'unanimité par la commission composée de :

- M. le maire,

- M. Buffa, délégué choisi par le président du tribunal de grande instance,

- M. Brettes, délégué de l'administration désigné par le sous-préfet.

Désormais, la liste électorale est conforme à la loi.